



Préavis réduit à un mois ?

Par **culoma**, le **24/02/2011** à **15:12**

Bonjour,

j'ai un petit souci

Le 14 janvier mes propriétaires ont reçu mon préavis de départ de l'appartement (prévis de 3 mois). Ma colocataire et moi déménageons suite à la perte de son emploi (le loyer étant alors trop cher pour deux).

Le souci c'est que nous avons appris que lors de la perte d'un emploi le préavis pouvait être réduit à 1 seul mois. Hors nous ne le savions pas. Avons nous un recours pour que ce préavis d'un mois soit appliquée?

merci d'avance

Par **mimi493**, le **24/02/2011** à **15:14**

Vous n'avez pas prévenu que vous bénéficiez du préavis d'un mois, donc c'est trop tard.

Par **culoma**, le **24/02/2011** à **15:22**

Les propriétaires eux savaient pourquoi l'ont partait n'aurait t-il pas du nous en informer?

De plus étant donné qu'il nous reste encore 1 mois et 20 jours de loyer à payer. Si nous leur refaisons une lettre invoquant ce droit, ce nouveau préavis peut-il être pris en compte? (cela nous ferait toujours gagner 15 jours et dans notre situation cela nous arrangerait)